

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-EM-438
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 357 000 \$ POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DEMONTIGNY, Y INCLUANT
LES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2026-EM-438 décrétant une dépense et un emprunt de 357 000 \$ pour des services professionnels pour le réaménagement de la rue Demontigny, y incluant les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial* est de 10 365;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 047;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2026-EM-438 décrétant une dépense et un emprunt de 357 000 \$ pour des services professionnels pour le réaménagement de la rue Demontigny, y incluant les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 juin 2026, à 19 h 01.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, Arianne Lecomte de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 10 juin 2026

Original signé

Arianne Lecomte

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,
Ce 10 juin 2026

Original signé

Anny Després
Greffière adjointe